

Procès-Verbal du Conseil général du 16 juin 2022

M. Pascal Jaggi, Président, ouvre la séance à 20h00.

1. Appel et assermentation des nouveaux membres

La secrétaire, Mme Geneviève Herbst, passe à l'appel des membres : 23 personnes sont présentes, 12 personnes sont excusées et 9 personnes sont absentes (**annexe 1**)

3 nouvelles personnes sont assermentées : Mesdames Joana Albuquerque, Céline Epars et Sylvia Piguet.

Le Conseil compte dorénavant 47 membres. Le quorum étant atteint, le Président ouvre officiellement la séance et l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président demande à l'assemblée de rester debout et d'observer une minute de silence en mémoire de Mme Feenstra Gooitske décédée le 01.01.2022.

Il souhaite faire part d'une naissance au village depuis le dernier Conseil, soit Maylee Duperrex, le 10.03.2022

2. Présentation et validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Appel et assermentation des nouveaux membres
2. Présentation et validation de l'ordre du jour
3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Nominations statutaires
5. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil général
6. Préavis 1/22 : « La gestion et les comptes durant l'année 2021 »
7. Rapport de la commission de gestion
8. Préavis 2/22 : « L'arrêté d'imposition pour l'année 2023 »
9. Rapport de la commission de gestion
10. Préavis 3/22 : « Travaux d'efficience énergétique pour la Maison de Commune »
11. Rapport de la commission de gestion
12. Préavis 4/22 « Réfection de deux sections de drainage/conduites au chemin du Moulin »
13. Rapport de la commission de gestion
14. Divers

Personne ne souhaitant apporter de modifications, **l'ordre du jour est accepté tel quel par l'assemblée à l'unanimité.**

3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance

La lecture du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2021 n'est pas demandée.

Aucune modification n'est proposée et le **PV est accepté par l'assemblée à la majorité avec 2 abstentions.**

4. Nominations statutaires

M. le Président explique que selon l'article 8 du règlement du Conseil Général qui stipule que, chaque année, le Conseil doit nommer un président, vice-président, des scrutateurs, des suppléants ainsi que les commissions. En vertu de l'article 9 du règlement, si le nombre de candidats est égal au nombre de places, l'élection peut se

faire tacitement. Il demande si quelqu'un est intéressé pour l'une des places sachant qu'il n'y a pas de démission annoncée.

Vu qu'il n'y a aucune candidature et ce n'est pas le cas, le Président demande de réélire tacitement les commissions telles qu'elles sont. Il passe au vote et **l'assemblée accepte à l'unanimité.**

Le Président passe la parole à M. Yves Kubler, vice-président du Conseil

Le Vice-Président demande si quelqu'un souhaite prendre la place de Président. Vu que ce n'est pas le cas il demande à l'assemblée de passer au vote. **La réélection tacite du Président est acceptée à l'unanimité.**

5. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil général

Mme Chantal Bielser : Affaires sociales, Domaines, Parcs et Promenades, Forêts, Cimetière et Déchets :

Déchets : Elle remercie toutes les personnes présentes lors de la journée « coup de balai ».

Affaires sociales : Il y a des récurrences de demandes pour l'accueil des enfants. Les parents sont demandeur pour des places collectives mais qui manquent. Il serait bien d'informer les parents de faire une garde mixte entre maman de jour et places collectives.

En ce qui concerne le travailleur de proximité, elle affirme que tout se passe bien. Les retours de la police sont également positifs. Elle informe qu'il y a un projet pour cet hiver de mettre en place une structure dans la salle de gym de la Sarraz afin d'accueillir des jeunes le dimanche durant 2 heures, cela sous surveillance. La Commune de la Sarraz est favorable.

Les hôpitaux nous demandent de faire appel au médecin de garde afin d'éviter l'engorgement des services d'urgences.

Parcs et Promenades et Forêts : Rien à signaler

M. Stéphane Ecuyer : Bâtiments, Police des constructions et Eclairage Publics et Tourisme :

Bâtiments : Pour les bâtiments Communaux la première année de production de chaleur avec la chaudière à pellet s'est bien passée. Il reste encore quelques petits réglages à faire. Prochainement, une passerelle internet servant à transmettre les alarmes du chauffage afin de faire un meilleur suivi, sera installée.

La réfection de l'auvent se fera prochainement.

En ce qui concerne le centre culturel, il est dès à présent ouvert à la location. Toutes les informations, les tarifs et conditions sont disponibles sur le site internet de Chevilly.

Police des constructions : Toujours des travaux en cours avec différents chantiers qui avancent normalement. Diverses mises à l'enquête sont en cours ou en préparation.

Pour l'étude du PACom le projet se poursuit avec le mandataire. La Municipalité travaille actuellement sur le règlement afin de le soumettre au Canton.

Eclairage public : Tout fonctionne bien.

Dans la nuit du 12 au 13 août il n'y aura pas d'éclairage public au village afin de profiter de la nuit des Perséides.

M. Julien Wegmuller concerné par le projet PACom, fait remarquer que, depuis des années le Conseil est informé, par la Municipalité, qu'en matière de l'aménagement du territoire, on est « dans les clous », avec encore des réserves de terrain. Il demande pourquoi il y a autant de différences de conditions aujourd'hui par rapport à avant et depuis quand ?

M. Stéphane Ecuyer précise qu'effectivement les conditions ont été changées, il y a un peu plus de 2 ans, par le Conseil d'Etat. Le taux de saturation des parcelles se limitaient à 80%, mais aujourd'hui ce dernier a été passé à un taux de saturation de 100% et nous devons en tenir compte. Le système de calcul se réfère à un nombre d'habitants au lieu de réserve en surface. Actuellement, la Commune a une trop grande réserve d'habitants par rapport à ce qu'on nous octroie. Le taux de croissance du nombre d'habitant était de 1% par an et a été réduit à 0.75%.

Mme Valérie Schupbach demande si ça veut dire qu'on a trop de terrains constructibles ?

M. Stéphane Ecuyer répond par l'affirmative. Il explique que, sur la Commune nous avons trop de réserves soit peu de terrain constructible, un peu de partiellement constructible, compté comme réserve, et un potentiel qui est compté comme transformable.

M. Olivier Ray demande si le Conseil a quelque chose à exprimer ou à décider avant que ce dossier parte à l'Etat, ou le Conseil peut délibérer au retour du Canton.

M. Stéphane Ecuyer précise qu'après examen préalable du Canton, il y aura une mise à l'enquête et, à cette occasion, les propriétaires pourront s'exprimer. Une fois que le plan sera validé, il sera soumis au Conseil.

M. le Syndic explique qu'il y aura une séance publique avant ou au début de la mise à l'enquête.

M. Yannick Liniger demande si, pour le local « espace culturel », des réflexions ont été faites par la Municipalité pour organiser quelque chose de culturel ?

M. le Syndic répond que toute salle est un lieu de rencontre et que cela reste de l'initiative de chacun, mais actuellement la Municipalité n'a pas fait de programme.

M. Yves Kubler propose une mise à disposition pour le café-contact.

Mme Chantal Bielser explique que cela est dangereux sachant qu'il y a des enfants au café contact

M. le Syndic informe que lors de la journée du patrimoine de septembre prochain, ce local sera ouvert.

M. Cédric Gaudin : Eaux, Epuration, Pompiers et Police

Eau : Au niveau de la qualité tout est bon. En ce qui concerne la quantité, avec le printemps que nous avons eu, il y a encore de l'eau en suffisance, soit 400l/minute en débit de source pour une consommation de 150l / minute jour.

Pour le PDDE (plan directeur sur la distribution d'eau potable) Suite aux travaux effectués en 2015-2016 pour le nouveau réservoir, et étant aussi lié avec le PACom, on est tenu d'avoir un PDDE à jour. La commune de Moiry est dans la même situation, et nous avons décidé de se mettre ensemble pour le réaliser. Nous avons pris le même bureau d'ingénieur sachant qu'il connaît bien nos réseaux d'eau respectif. Après un rabais de 10% et une subvention de l'ECA de 20% le coût est de CHF 14'800.- par commune.

Epuration : Au vu de l'augmentation de la population de ces dernières années et de celle à venir, notre STEP arrive à son maximum de capacité à traiter les eaux usées. Pour le moment, cela se passe bien, mais il faut rester vigilant.

Il informe d'un petit souci à la STAP de la Condémine. Un panneau de commande ne fonctionnait plus et a été changé.

EHVV le projet des statuts est terminé il en est de même pour les projets de réalisation. Les avant-projets réseau sont également terminés. La STEP serait installée à la Sarraz à côté de celle existante. Depuis le début de ce projet en 2015, ce dernier a bien évolué. Vient se rajouter au projet initial une production de chaleur au bio gaz produit par la STEP. L'intégralité des bâtiments seront couverts de panneaux solaires dans le but d'avoir une autonomie électrique. Les tracés des conduites depuis les villages jusqu'à la STEP sont définis. Pour Chevilly notre STEP sera transformée en station de pompage dans laquelle viendront se raccorder les communes de la Chaux et Chavanne-le-Veyron.

Le COPIL et le bureau d'ingénieur RWD vont organiser deux séances publiques le 6 septembre à l'Isle et le 8 septembre à la Sarraz. Nous vous encourageons à assister à l'une d'entre elles.

Pompier : Comme vous le savez les locaux de Chevilly et de Grancy sont fermés. Il en résulte que soit les sapeurs-pompiers vont sur L'Isle ou sur La Sarraz.

M. Maël Sauter demande s'il y a une date pour la fin du projet de la STEP ?

M. Cédric Gaudin répond que la mise en service est prévue en 2028

Mme Joana Albuquerque demande si les problèmes de la STEP peuvent venir d'un mauvais comportement de la population, notamment en déversant de la graisse dans la canalisation et s'il y a un manque d'information ?

M. Cédric Gaudin répond que la Commune avait déjà fait une information pour les lingettes mais qu'une nouvelle annonce pourrait être faite.

M. Christian Walther propose de mettre certaines choses dans les composts

M. Yves Kubler demande quelle est l'influence du retrait d'une commune ou l'autre dans le projet global ?

M. Cédric Gaudin informe que cela peut poser un réel problème pour ce projet, notamment suivant où se situe la Commune qui renoncerait. Actuellement il n'y a pas de retrait de Commune.

M. le Syndic explique qu'il y a des normes qui nous guident et à un certain moment, si nos STEP ne sont plus capables de rejeter l'eau propre on sera embêté.

M. Christian Walther suggère que, si quelqu'un ne peut pas aller à ces séances d'information, les organisateurs transmettent un fichier avec toutes les explications.

M. Stéphan Oulevay précise que, même si aujourd'hui nous ne sommes pas concernés par les normes de micros polluants, cela risque de changer et les transformations de l'actuelle STEP ou le raccordement à une dite régionale impliquerait un investissement plus important.

M. le Syndic rajoute que si on n'arrive pas à se grouper avec les autres Communes, nous ne bénéficierons pas de subventions.

Mme Claire Manco demande si on ne pourrait pas envisager un compost communal ?

M. le Syndic répond qu'il y a des possibilités, mais que dans notre village il y a peu de surface disponible. Il y aurait la possibilité de mettre des bennes qu'une entreprise passerait vider régulièrement. Mais le problème est de savoir où les mettre.

M. Jacques Bondallaz précise que l'on peut mettre certaines choses sur le tas de fumier de Reynald Braissant mais que l'on peut également amener énormément de choses à la déchetterie.

M. le Syndic déclare qu'à terme les tas de fumier vont disparaître. La concentration de déchets a une place attire les animaux sauvages.

M. Sandra Braissant répond que leur tas de fumier ne va pas pouvoir assimiler tout le composte du village et invite le conseil d'aller à la déchetterie

M. le Syndic déclare que la Municipalité va y réfléchir.

Mme Elisabeth Ray demande si les chaleurs continuent comme cela, devrait-on pas déjà faire attention à l'utilisation de l'eau ?

M. Cédric Gaudin répond qu'actuellement on n'a pas de soucis.

M. le Syndic précise qu'il y a un décalage entre la période sécheresse et le débit de la source. Si d'aventure la source venait à baisser au-delà de la consommation il y a un branchement sur la source de Moiry qui a été créer pour cela. Il informe que cela a un coût. En cas de situation critique la Municipalité vous informera.

M. Laurent Michel : Ecoles, Finances, Protection Civile et Mobilité :

ASI7 : Total des charges 2021 est de 4.6 % au-dessus du budget (CHF 3'473'000 contre CHF 3'319'000) et en progression de 9.6 % par rapport à 2020 (CHF 3'167'000).

Les raisons sont les suivantes :

Augmentation des coûts liés au transport des élèves : Effets indirects du scandale de car postal sur la répartition des coûts généraux entre lignes publiques officielles et les transports « privés ». Nouvelles normes sur le temps de pause des chauffeurs = temps d'arrêts entre deux courses doit être rétribué. Mais également des augmentations des coûts du prix des carburants.

Passablement de travaux spécifiques ont été effectués aux immeubles repris à la commune de La Sarraz (sécurité, étanchéité et mise à jour de contrats d'entretien des ascenseurs, de la ventilation, de la défense incendie, etc.) et de corrections de défaut de jeunesse du bâtiment du Levant.

L'étude démographique spécifique commandée par l'ASI7 afin d'estimer le nombre d'élèves à l'horizon 2036 donne des résultats sensiblement inférieurs à ceux qui ressortent des pronostics du Canton. On peut déjà dire que l'argent investi dans cette étude va se traduire par des économies.

Crédit de CHF 340'000.- validé par le Conseil intercommunal pour équiper tout le primaire d'écrans interactifs.

AIPCV : L'année 2021 n'a pas été très bonne, en raison de la météo calamiteuse en début de saison. Les travaux d'assainissement du camping sont terminés. Crédits validés par le conseil intercommunal (CHF150'000 avant subvention) pour l'installation de 142 panneaux solaires.

Protection civile : 2021 coûts légèrement en-dessous du budget

Départ du commandant M. Marc Dumartheray pour reprendre la police du nord vaudois. Nouveau commandant M. Laurent Sunier venant de la police de Morges, a été nommé.

Taxe Déchets : Lors du dernier Conseil nous vous annonçons une future discussion de la taxe d'utilisation de la déchetterie à Cossonay inchangée depuis 2013. Cossonay renonce temporairement d'adapter le prix pour Chevilly. Cependant il y a une nécessité pour la commune de Chevilly d'adapter les taxes d'élimination pour couvrir les coûts des déchets urbains et de recyclage.

De ces derniers sont exclus les déchets de voirie et les déchets spéciaux (déchets non urbains).

Le manco de couverture sur 3 ans, hors les coûts pour les déchets non urbains s'élève à CHF 3'545.- par année. La commune se voit dans l'obligation d'augmenter les taxes.

Selon les calculs le coût de base serait de CHF 84.- par ménage au lieu de CHF 70.- et de CHF 37.- par adulte au lieu de CHF 30.-.

Une déclaration a été envoyée à M. Prix à Berne. Ce dernier donnera un retour formel ou demandera une étude plus approfondie à la Municipalité.

Mme Valérie Schüpbach demande si Cossonay facture Chevilly par le nombre d'habitants ?

M. Laurent Michel explique qu'à l'époque le prix avait été fixé sur la base du nombre d'habitant soit 248. Aucune adaptation annuelle automatique n'avait été prévue.

M. Christian Walther s'étonne que le calcul à l'époque, 70% taxes et 30% impôts soit tout d'un coup supprimé. Durant toutes ces dernières années aucune remarque de la fiduciaire ou de la préfecture nous a été faite à ce sujet. Y a-t-il eu un manque d'information ?

M. Laurent Michel explique que l'information est contenue dans les directives cantonales de 2015, qui reviennent sur un jugement qui a été pris par la cour fédérale concernant un cas survenu sur le canton de Vaud en 2011 Ce jugement a amené les communes, en 2013, à devoir passer à la taxe au sac. Les déchets spéciaux et de voirie dans le cas de Chevilly représentent moins de 10% des coûts et la loi impose la couverture intégrale par les taxes des coûts liés aux déchets urbains.

M. Jean-François Braissant, Syndic : Administration générale et Routes :

Routes : En ce qui concerne la route Neuve, qui a été refaite l'année dernière, le Canton a décidé d'implanter des balises plutôt qu'une barrière sur le talus pentu côté Moulin.

Pour répondre à ce qu'on pouvait faire au niveau de la sécurité routière à Chevilly entre autres à la Rue de la Raisinée, d'entente avec le Voyer de l'Etat, des comptages de passages de voitures ont été refait et par rapport à celui de 2015 il y a très peu de différence malgré l'augmentation de la population. Lors d'un changement ou restriction de trafic, le Canton doit se prononcer. Selon leurs directives la zone 20km/h est refusée par ce dernier. Les gendarmes couchés sont bruyants et onéreux. La zone 30km/h peut être envisagée et admise mais dans le centre du village. Si la volonté du Conseil souhaite une zone à 30km/h la Municipalité continuera les démarches. S'il y a volonté, il faudra faire une motion et la Municipalité présentera un projet avec les coûts que cela représente et après validation il y aura une mise à l'enquête.

M. Pascal Jaggi, Président précise que pour qu'une zone 30km/h soit validée il y a la mise en place de signalisation mais également de gênes au niveau de la circulation comme des pots de fleur.

M. Laurent Michel indique de ce qui ressort de nos comptages, il y aurait peu de gênes à implémenter dans nos zones 30km/h.

M. Yves Kubler remercie la Municipalité pour ses démarches et demande ce qu'est une motion ?

M. le Syndic explique qu'une motion est le moyen d'intervenir auprès du Conseil pour faire la demande pour qu'un projet soit mis en place. Il faut 5 membres du Conseil pour que la motion passe au Conseil et elle doit être déposée avant le prochain Conseil.

Mme Anouck Michel propose un feu qui clignote au coin du bâtiment Communal ?

M. le Syndic répond que cela reste une possibilité dans un premier temps. Il conclut en rappelant qu'une zone à 30km/h ne permettra pas aux enfants de jouer sur la route.

L'Abribus : La réflexion est de mettre en place une construction à l'arrêt de bus en bas du village vers la fontaine. La Municipalité présente plusieurs possibilités de style et matériaux. (Photos montrées sur écran). L'idée est de couvrir la fontaine comme certaines du village mais dans un ensemble architectural. La Municipalité a cherché une solution qui recouvrirait toute la fontaine. En ce qui concerne des prix, la Municipalité informe que celui de la Chaux a coûté entre CHF 20'000 à 25'000. Un abri tout simple en kit peut coûter entre CHF3'000.- et CHF 6'000.-.

L'idée est d'en parler avant de présenter un projet pour le prochain Conseil au mois de décembre. L'idéal serait d'avoir le point de vue du Conseil.

M. Christian Walther Propose d'avoir une présentation avec des plans et photo montages avec différents styles.

Mme Céline Epars demande l'objectif de cet abri sachant que la plupart des gens attendent le bus de l'autre côté de la route. De ce fait, les gens devront traverser la route devant le bus. Elle n'est pas convaincue de l'utilité d'un abribus.

M. le Syndic Si le Conseil estime que ce n'est pas utile on ne le fera pas. Des abribus il y en a partout donc pourquoi pas chez nous.

M. Laurent Michel Précise que la Municipalité n'a pas pris de décision officielle, y compris sur le type d'abri.

M. le Syndic rajoute que d'ici le 1^{er} janvier 2023, les arrêts de bus devront avoir une structure pour les handicapés.

M. Yves Kubler étant charpentier offre gracieusement ses services pour faire un projet pour décembre.

M. Jean-Luc Simond demande s'il doit y avoir un quai, et s'il faudra en faire un de chaque côté.

M. le Syndic répond qu'effectivement, mais tout n'est pas encore très clair.

Mme Catherine Walther demande à quoi ça sert de couvrir toute la fontaine. Pratiquement on en a plus besoin.

M. Le Syndic explique que ça avait déjà été proposé et qu'il y a de la place

Mme Isabelle Jendly souhaiterait que cela reste lumineux

M. le Syndic indique que ce sera fermé sur deux côtés avec les murs existant.

M. Maël Sauter Approuve le projet de 30km/h et l'abribus et remercie la Municipalité

M. Yannick Liniger a beaucoup de doutes sur le besoin réel d'un abri.

Jeunesse de Chevilly : La Jeunesse est toujours enchantée de son local.

Divers : Pour le 1er août celles et ceux qui souhaitent nous apporter du bois non traité sont les bienvenus, vous pouvez vous annoncer à la Commune.

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

M. le Président propose de passer aux préavis 1/22

6. Préavis 1/22 « La gestion et les comptes durant l'année 2021 »

M. Laurent Michel donne quelques explications par écran du préavis 1/22 (**annexe 2**). Les Comptes par ordre administratif (**annexe 3**), Bilans Comparés (**annexe 4**) et situation du compte Fonds Marguerite Lugeon (**annexe 5**). Également le Rapport de gestion 2021 (**annexe 6**).

Les comptes 2021 se clôturent avec un bénéfice de CHF de CHF 41'599.67.

M. Laurent Michel lit la conclusion.

7. Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de Messieurs Yannick Liniger, Stéphane Oulevay et Nicolas Guerry, s'est réunie en date du 23 mai 2022 afin d'examiner les comptes 2021 de notre commune (**annexe 7**) en présence de Mme Sandra Braissant, Boursière et Messieurs Jean-François Braissant, Syndic, Stéphane Ecuyer, Cédric Gaudin et Laurent Michel, Municipaux.

La commission remercie Madame la Boursière pour la qualité des informations fournies dans le préavis et les renseignements complémentaires donnés et demande à l'assemblée de l'approuver, tel que présenté, avec un excédent de revenu de CHF 41'599.67 selon le préavis 01/22.

Comme il n'y a pas de question, le Président propose de passer au vote : **L'Assemblée approuve les comptes 2021 à main levée et à l'unanimité.**

8. Préavis 2/22 « L'arrêté d'imposition pour l'année 2023 »

M. Laurent Michel, donne quelques explications par écran du préavis 2/22 (**annexe 8**) Arrêté d'imposition pour 2023 (**annexe 9**)

Questions :

M. Yves Kubler demande si on paie moins, avec un taux plus bas, la péréquation risque d'être supérieure ?

M. Laurent Michel précise que c'est faux. La péréquation est dépendante essentiellement de la valeur du point d'impôt. La valeur du point d'impôt ne change pas lorsque l'on modifie le taux d'imposition.

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

M. le Président propose de passer à la lecture du rapport de la commission de gestion des finances.

9. Rapport de la commission de gestion

M. Yannick Liniger avant la lecture du rapport de la commission présent un Powerpoint sur écran avec quelques petites explications (**annexe 10**).

La commission de gestion, composée de Messieurs Yannick Liniger, Stéphane Oulevay et Nicolas Guerry, s'est réunie en date du 26 mai 2022 (**annexe 11**) en présence de Mme Sandra Braissant, Boursière et Messieurs Jean-François Braissant, Syndic, Stéphane Ecuyer, Cédric Gaudin et Laurent Michel, Municipaux pour discuter du préavis 02/2022.

Au vu de la présentation Powerpoint relative au présent préavis qui vous a été soumis ce soir, la commission relève les points suivants :

- La proposition de la Municipalité de baisser de 1.5% les impôts en 2023 reste raisonnable.
- Le mécanisme de baisser les impôts pour compenser l'augmentation des taxes sur l'épuration est louable, mais il n'a pas le même effet sur tous les contribuables de notre commune.
- Cette adaptation des impôts concerne l'année 2023 et est remise en question chaque année.

M. Laurent Michel lit la conclusion du préavis 02/22

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

M. le Président passe à la votation du préavis 02/22. Ce dernier est accepté avec 1 refus

M. Olivier Ray s'explique sur son refus. Sachant qu'il y a des futures dépenses, il trouve plus judicieux d'utiliser le petit plus pour réaliser nos investissements pendant que nous en avons les moyens. La baisse d'impôts pourra toujours venir plus tard.

10. Préavis 3/22 « Travaux d'efficience énergétique pour la Maison de Commune »

M. Laurent Michel donne quelques explications et explique le tableau du préavis (**annexe 12**). Il lit la conclusion du préavis 03/22

Question :

M. Yves Kubler demande pourquoi le boiler n'est pas branché sur la chaudière ?

M. Stéphane Ecuyer répond qu'il n'y pas de sens techniquement et énergétiquement de faire fonctionner une chaufferie de 35kw pendant plus de 6 mois pour chauffer 600 l d'eau chaude. C'est pour ça que dans le projet initial de la transformation de la Maison de Commune et la construction de la salle, on a laissé d'un côté la production de chauffage et de l'autre des boilers pour l'eau chaude sanitaire des appartements.

M. le Syndic explique que l'autre problème technique est de tirer tous les tuyaux.

M. Maël Sauter est surpris du refus des subventions pour le chauffage

M. Stéphane Ecuyer explique que c'est une décision de la Direction de l'Energie de manière totalement unilatérale qui s'est faite. Les subventions prévues dans le projet étaient effectives, mais en 2021 ils ont pris cette décision de suspendre ces subventions jusqu'au changements des boilers.

M. Julien Wegmüller demande si des panneaux solaires thermique ne seraient pas adapté à ce bâtiment. Vu que pendant 6 mois il n'y a pas besoin de chauffage, la chaufferie n'est pas adaptée.

M. Stéphane Ecuyer répond que ça ne garantit pas la production toute l'année

M. Jacques Bondallaz trouve qu'il serait bien que la Municipalité informe les gens des différentes possibilités qu'il existe actuellement quant aux nouvelles techniques de production d'énergie, PAC, panneaux solaires, etc.

M. Stéphane Ecuyer répond que la Municipalité peut mettre des liens informatifs

11 Rapport de la commission de gestion

La Commission de gestion et des finances, composée de Messieurs Yannick Liniger, Stéphane Oulevay et Nicolas Guerry, s'est réunie en date du 26 mai 2022 en présence de Mme Sandra Braissant, Boursière et Messieurs Jean-François Braissant, Syndic, Stéphane Ecuyer, Cédric Gaudin et Laurent Michel, Municipaux pour discuter du préavis 03/2022 (**annexe 13**).

L'installation de production d'eau chaude actuelle à la Maison de Commune devra de toute manière avoir lieu à moyen terme, car les 3 boilers en place ont entre 14 à 22 ans. Cette dépense devisée à CHF 25'000.- permettra de recevoir la subvention évoquée de 11'500.- et de faire profiter aux locataires et à la commune des économies d'électricité.

Comme il n'y a pas de question, le Président propose de passer au vote pour le préavis 3/22 et **l'assemblée approuve à main levée et à l'unanimité.**

12 Préavis 4/22 « Réfection de deux sections de drainage/conduites au chemin du Moulin »

M. Laurent Michel donne des explications avec photos à l'appuis (**annexe 14**). Il lit la conclusion du préavis

Question :

M. Yannick Liniger s'étonne d'avoir attendu, vu l'état de la canalisation (photo date de 2019)

M. le Syndic répond qu'il y avait d'autres priorités

M. Yves Kubler demande si cela a un lien avec le passage des eaux usées et des eaux claires ?

M. le Syndic répond que non, c'est de l'eau clair. Cela à rien avoir avec le réseau du village

13 Rapport de la commission de gestion

La Commission de gestion composée de Messieurs Yannick Liniger, Nicolas Guerry et Stéphane Oulevay, s'est réunie en date du 26 mai 2022 en présence de Mme Sandra Braissant, Boursière et Messieurs Jean-François Braissant, Syndic, Stéphane Ecuyer, Cédric Gaudin et Laurent Michel, Municipaux pour discuter du préavis 02/2022 (**annexe 15**).

La commune se doit d'entretenir son réseau d'évacuation d'eaux de pluie. Cette canalisation ne peut être curée car le dépôt de calcaire y est trop important et la maintenance de cette dernière doit être faite. Une fois sondages effectués, il sera possible de déterminer l'ampleur des dégâts et ainsi établir un budget plus précis tout en faisant le maximum pour limiter les coûts.

Comme il n'y a pas de questions, le Président propose de passer au vote du préavis 4/22 et **l'assemblée approuve à main levée et à l'unanimité.**

14 Divers

M. Yannick Liniger veut remercier la commune d'avoir changé le blason devant la Maison de Commune et l'encourage à faire de même pour les drapeaux. Il revient sur la réinstallation de l'ancien baromètre.

M. le Syndic répond que ça sera fait. Le baromètre est là, la vitre a été refaite mais il semble qu'il ne réagit plus. Il faut s'assurer qu'il fonctionne bien avant de le remettre.

M. Maël Sauter s'interroge sur les détonations qu'on entend autour du village depuis une semaine et se demande combien de temps cela va durer.

M. le Syndic explique que c'est une installation qui éloigne les corvidés pour protéger les cultures. Elle se trouve sur la Chaux.

M. Yves Kubler informe que la Raisinée aura lieu le 1er et 2 octobre.

M. Christian Walther informe que le 1^{er} octobre il y a également le repas de Pro-Senectute

Mme Liniger annonce que My Run 4 Help aura lieu du 24 au 27 août et que l'organisation cherche encore quelques bénévoles.

M. le Syndic souhaite terminer cette année politique par remercier et relever l'excellente intégration de nos deux nouveaux Municipaux. Également des remerciements à la secrétaire communale, à la boursière et à notre employé communal et encore et toujours à vous tous. Il encourage celles et ceux qui souhaitent développer ou faire une action de venir lui en parler.

Le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 23h

La Président du Conseil général

La secrétaire du Conseil général

Pascal Jaggi

Geneviève Herbst